



OBSERVATOIRE
DES POLITIQUES PUBLIQUES
DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Guide de publication

À l'intention des étudiantes et étudiants

RÉSUMÉ

Ce guide contient les informations nécessaires sur le contenu les publications soumises à l'Observatoire des politiques publiques.

Table des matières

Politique linguistique de l'OPPUS	2
Soumission de textes	2
Types de textes	3

Politique linguistique de l'OPPUS

L'Observatoire des Politiques Publiques de l'Université de Sherbrooke (OPPUS), en sa qualité de plateforme numérique affiliée à l'École de politique appliquée (EPA), se soumet à la politique 2500-016, c'est-à-dire *la Politique linguistique de l'Université de Sherbrooke*. Cette politique stipule qu'en vertu de la *Charte de la langue française*, l'Université veut ancrer le français dans le champ de la production et du transfert de connaissances¹.

En effet, l'OPPUS se soumet aux paragraphes 3.6 et 5.2 de la politique, à savoir que « L'information véhiculée dans les sites Internet de l'Université est en français » et que « Le français est la langue de toutes les activités scientifiques placées sous l'égide de l'Université ». C'est pour cette raison qu'à moins d'obtenir l'autorisation de la Directrice de l'Observatoire, les textes retenus lors d'appels à communications et envoyés pour faire partie d'un dossier spécial seront ceux qui sont en français seulement.

Dans le cas d'un(e) étudiant(e) de cycles supérieurs dont la production scientifique est faite dans une autre langue, le manuscrit doit s'accompagner d'un résumé substantiel et d'une conclusion en français pour satisfaire aux exigences de l'OPPUS².

Soumission de textes

Voici les critères attendus lors de la réception d'un manuscrit par la personne responsable de coordonner les activités de l'Observatoire. Le texte doit en tout temps être conforme au *Guide et conseils de présentation des travaux écrits de l'École de politique appliquée* dans sa version la plus récente.

¹ Université de Sherbrooke, *Politique linguistique*, 28 septembre 2004, consultée le 28/02/2020 URL https://www.usherbrooke.ca/langue/fileadmin/sites/langue/documents/politique_texte_officiel.pdf

² Université de Sherbrooke, *Politique linguistique*, 28 septembre 2004, consultée le 28/02/2020 URL https://www.usherbrooke.ca/langue/fileadmin/sites/langue/documents/politique_texte_officiel.pdf

- 1) Vérifiez qu'un appel à communication est en cours ;
- 2) Vérifiez que la forme du texte correspond aux critères suivants :
 - Marges de 2,5 cm
 - Interligne et demi
 - Police Times New Roman
 - Caractère 12
 - Espacement 6 pt après les titres
 - Intertitres en majuscules
 - Indiquez le type de publication (fiche synthèse, note d'analyse, note de recherche, autre publication, dossier spécial)
 - Mode de référencement (auteur, date) + bibliographie complète selon le *GÉPA* ;
- 3) Assurez-vous d'avoir suivi la **politique linguistique de l'OPPUS** (p.2) ;
- 4) Assurez-vous de ne pas avoir un texte trop volumineux par rapport au type de texte que vous avez choisi (voir *Types de texte*) ;
- 5) Envoyez le texte à oppus@usherbrooke.ca en spécifiant le type de texte (fiche synthèse, note d'analyse, note de recherche).

Types de textes

Voici les types de documents qui peuvent être transmis à l'Observatoire et les détails qui les composent.

Fiche synthèse : Les fiches synthèses sont des courts portraits et états de situation sur un enjeu, une politique ou un événement public. L'objectif de ces textes est donc de vulgariser les principaux éléments en lien avec l'objet déterminé. Les fiches synthèses, selon la mise en page de l'OPPUS, font en général 3 à 5 pages, ce qui correspond environ à 7 ou 8 pages traditionnelles. Le nombre de mots est de 1000 à 1500.

Note d'analyse : Les notes d'analyse sont des recherches universitaires réalisées par des étudiants de premier et deuxième cycle sur différents enjeux de politique publique. Plus

longue que les fiches synthèses, ces textes sont en moyenne d'une quinzaine de pages. Le nombre de mots est de 3000 à environ 4000 mots.

Note de recherche : Les notes de recherche sont des publications et travaux réalisés par les directeurs et directrices de recherche et les membres de l'OPPUS. Il est attendu que les directeurs et directrices produisent au moins une contribution par année. Les notes de recherche peuvent être rédigées par les étudiantes et étudiants du cycle supérieur.

Autres publications : Qu'il soit question des articles publiés dans des revues scientifiques, des PowerPoint et des rapports réalisés par des étudiantes ou étudiants ou des professeurs, cette section regroupe les travaux pertinents à l'OPPUS qui ne correspondent pas aux trois formats traditionnels de l'OPPUS.

Dossier spécial : Le dossier spécial est le dernier ajout à l'OPPUS. L'objectif de ce format est de regrouper les publications partageant un thème commun en un espace et d'assurer un traitement divers et complet de cette question. Ainsi, le dossier commun est davantage un espace qu'un format de publication et les textes qui le forment sont généralement des fiches synthèses. Toutefois, un texte dans le dossier spécial se retrouve en dehors des axes thématiques de l'OPPUS.